

# LA LETTRE DE L'ADMINISTRATEUR FO D'EDF

Numéro 1 - Janvier 2015



**FO** **Énergie**  
**et Mines**



*Jacky CHORIN*

*Administrateur EDF parrainé par FO*

Depuis le 23 novembre 2014 et après 5 ans d'absence, FO est de retour au Conseil d'Administration du groupe EDF. Ce retour, nous le devons à tous les militants, adhérents et sympathisants qui ont œuvré pour défendre les valeurs du service public et du statut des agents.

Grâce à vous, la diversité d'opinion et le pluralisme, qui constituent les richesses de notre groupe, se retrouvent au Conseil d'Administration.

Ce document d'actualité présente les grands enjeux de notre groupe.

Merci encore à tous !

## **SOMMAIRE**

**LES ENJEUX DU GROUPE EN 2015.**

**UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES  
PUBLIQUES CONTESTÉE.**

**DES ACOMPTEs AUX ACTIONNAIRES INOPPORTUNS.**

**UNE LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANGEREUSE**

## LES ENJEUX DU GROUPE EN 2015

Ce début d'année est marqué par plusieurs éléments majeurs au sein du Groupe EDF :

- la désignation par l'État d'un nouveau Président, Jean-Bernard LEVY, qui a présenté sa feuille de route devant l'Assemblée nationale et le Sénat le 25 novembre 2014 ;
- une refonte des règles applicables à la gouvernance des entreprises publiques (ordonnance du 20 août 2014), qui est plus importante que sa seule apparence technique pourrait le laisser supposer ;
- la menace du projet de loi de transition énergétique sur nos activités, que FO combat sur plusieurs points centraux (hydraulique, nucléaire, risques de décentralisation sur la distribution et sur l'avenir du thermique classique comme l'illustre la fermeture projetée d'Aramon que FO condamne) ;
- le programme annoncé de cessions d'actifs qui peut aussi bien concerner RTE qu'EDF dans son ensemble, avec lequel FO a également exprimé sa totale opposition.

Comme toujours, on est face à un État qui multiplie les injonctions paradoxales : il exige à la fois des dividendes, parmi les plus élevés du CAC 40, un service public exemplaire tout en pénalisant sans cesse EDF.

Blocage du prix de l'ARENH (accès des concurrents d'EDF à 25 % de l'énergie nucléaire), non-respect des engagements d'évolution des prix, complaisance envers les concurrents qui réclament toujours plus de dépeçage d'EDF, le dernier exemple étant le propos de Gérard MESTRALLET, PDG de GDF Suez détenu au tiers par l'État,



qui vient de demander qu'EDF cède 50 % de sa production nucléaire à ses concurrents, ce qui est une vraie provocation. Pourtant, le prix du marché de l'électricité est tel qu'actuellement, l'ARENH, dont le niveau a été au surplus arbitrairement bloqué par l'État, ne trouve que 30 % de souscripteurs. Comprenne qui pourra !

Alors que les besoins d'investissements sont importants et pas seulement dans le nucléaire, il est plus que jamais nécessaire que l'État actionnaire adopte enfin une politique de long terme, prenant en compte les intérêts du service public d'électricité.

Pour cela, une solution s'impose : la sortie de la Bourse d'EDF. Celle-ci avait été présentée comme permettant de donner des marges de liberté face à l'État. Tout le monde voit bien que ce pari risqué. - toujours combattu par

FO - est clairement un échec !

On a aujourd'hui la combinaison de tous les inconvénients et cela nous mène dans des difficultés de plus en plus grandes dont les salariés risquent de faire les frais.

Ceux-ci auront l'occasion de dire le 29 janvier 2015 « non » à ces évolutions et « oui » à la défense du service public, base du fonctionnement de notre groupe, au bénéfice des citoyens et des salariés à l'appel en particulier de FO Énergie et Mines.

**En attendant, je vous souhaite une bonne année à toutes et à tous, pour vous et ceux qui vous sont chers. ■**

« Il est plus que jamais nécessaire que l'État actionnaire adopte enfin une politique de long terme. »

## UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES CONTESTÉE



EDF VERSE CHAQUE ANNÉE À L'ÉTAT

ENTRE LES IMPÔTS DE DROIT COMMUN,  
LES IMPÔTS SPÉCIFIQUES À NOS INSTALLATIONS,  
(TAXES SUR LE NUCLÉAIRE, SUR LES PYLÔNES...)  
ET LES DIVIDENDES,

13 MILLIARDS D'EUROS.

LE  
SAVIEZ-  
VOUS ?

L'été est souvent une période propice pour tenter de faire passer des réformes en catimini. L'été 2014 n'y a pas échappé. Le Gouvernement a en effet publié une ordonnance du 20 août 2014 qui sort les sociétés anonymes publiques telles EDF, ERDF, RTE, Électricité de Strasbourg, du champ d'application de la loi de démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983.

Place est dorénavant faite au droit des sociétés privées avec l'application à la clé sans pratiquement de restrictions, sauf sur la rémunération du PDG et l'obligation d'avoir un tiers d'administrateurs salariés, du fameux Code de gouvernance AFEP - MEDEF. Nous connaissons déjà le MEDEF, en revanche, l'AFEP est moins connue. Il s'agit de l'Association Française des Entreprises Privées, l'organe le plus influent des grands groupes capitalistes français, ceux qui hantent les cabinets et tous les lieux de pouvoirs, les fameux « visiteurs du soir ».

Les nouveaux statuts d'EDF votés par l'assemblée générale des actionnaires le 21 novembre 2014 traduisent cet alignement. Pour s'aligner sur ce code AFEP-MEDEF, la durée du mandat des administrateurs est de 4 ans, réserve faite pour le premier mandat de

celle des administrateurs salariés qui reste de 5 ans. De même, les statuts d'EDF ont prévu que le nombre de membres du Conseil d'Administration irait de 3 à 18 membres, sans en fixer le nombre !

Pour le moment, la seule chose qui subsiste de la loi de démocratisation du secteur public est le mode d'élection et le statut d'administrateur salarié. Rappelons que ce texte prévoit que les listes parrainées par les organisations syndicales doivent présenter en annexe « leurs propositions pour les orientations de la gestion de l'entreprise ».

Cela implique évidemment pour les administrateurs de rendre compte de leur mandat à leurs électeurs tout en respectant bien entendu les règles propres au secret des affaires. Mais chacun doit mesurer que cette bataille de la transparence sera un combat de tous les instants.

Pour acquérir force de loi, cette ordonnance va devoir être ratifiée par le Parlement.

Le Gouvernement a donc inclus dans le très contesté projet de loi Macron, la ratification de cette ordonnance et a même prévu de demander au Parlement l'autorisation d'en sortir une nouvelle dans les six mois.

Sans doute pour terminer ce travail de banalisation.

FO Énergie et Mines n'avait évidemment pas besoin de cela pour être contre la loi Macron, mais cette disposition sur les entreprises publiques, qui est passée inaperçue, y compris de la presse spécialisée, ne fait que renforcer notre opposition. FO a d'ailleurs saisi un certain nombre de parlementaires pour faire valoir sa position. Nous attendons maintenant leurs réactions... ■

« FO s'oppose au projet de loi MACRON »

## DES ACOMPTES AUX ACTIONNAIRES INOPPORTUNS

EDF a communiqué sur le versement d'un acompte sur dividendes égal à 57 centimes d'euro par action, niveau identique à celui versé en 2013.

### **L'Administrateur FO a voté contre le versement de cet acompte.**

Même s'il est vrai que le versement de cet acompte ne préjuge en rien du niveau du versement de dividendes arrêté lors des comptes annuels, le versement d'un tel acompte ne s'imposait pas.

D'abord, car comme le Président LEVY l'a souligné lors de son audition à l'Assemblée nationale le 25 novembre dernier, les dividendes accroissent la dette de l'entreprise.

Ensuite, car EDF doit financer des investissements très importants dans les prochaines années et qu'il est naturel que les actionnaires « accompagnent » ce développement de l'entreprise. Chaque année, en effet, EDF investit 13 milliards d'euros.

Enfin, car le versement d'acomptes sur dividendes est une pratique minoritaire dans les entreprises du CAC 40 et qu'il s'accompagne, au surplus, d'un refus de l'État d'honorer ses engagements. En ce sens, il s'agit d'une sorte de prime à l'incivilité.

Ce débat, que FO a porté depuis plusieurs années, que ce soit hors du CA (CCE par exemple) ou au sein du CA aujourd'hui n'est donc pas clos. ■

« L'Administrateur FO a voté contre le versement de cet acompte. »



## UNE LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANGEREUSE

« FO demande l'abrogation des articles organisant la concurrence hydraulique. »



FO Énergie et Mines a participé activement, avec la Confédération, aux débats sur la transition énergétique. Puis nous avons été auditionnés au titre de la Confédération à l'Assemblée nationale et dernièrement le 8 décembre au Sénat.

On se rappelle que le Gouvernement souhaitait que cette loi soit promulguée avant la fin 2014. Les échéances sont aujourd'hui repoussées, puisque le Sénat, dont la majorité a changé récemment, n'examinera en séance plénière ce texte qu'en février. Vu d'aujourd'hui, il apparaît que les sénateurs ont l'intention de ne pas rejeter le texte en bloc, mais au contraire de faire des amendements.

Il y aura ensuite une Commission Mixte Paritaire pour tenter de trouver des compromis entre sénateurs et députés et en cas d'impossibilité

d'y parvenir, le dernier mot sera donné à l'Assemblée nationale. Et enfin, il y aura le passage au Conseil Constitutionnel qui peut aussi réserver des surprises...

Pour revenir au Sénat, le contenu et l'équilibre politique des amendements reste inconnu, la nouvelle majorité de droite ne semblant pas forcément homogène sur ce sujet. En outre, et cela vaut pour tous les groupes politiques, l'échec de plus en plus patent de la transition énergétique allemande interroge de nombreux élus.

Quoi qu'il en soit, FO a rappelé lors de son audition qu'elle demandait l'abrogation des articles organisant la concurrence dans l'hydraulique, que ce soit sous la forme de barycentre ou que ce soit avec des SEM. Le rapporteur du projet de loi, le sénateur UMP Ladislas

PONIATOWSKI, n'a pourtant pas caché sa préférence pour les SEM, tout comme Ségolène ROYAL.

Pour FO, la récente directive européenne sur les concessions de 2014 permet de maintenir le quasi-monopole d'hydraulique d'EDF en tant que service économique d'intérêt général. Et en tout état de cause, nous continuons à soutenir la proposition de loi du sénateur PS Roland COURTEAU, visant à permettre la prolongation des concessions hydro-électriques de 24 ans moyennant l'engagement de travaux.

Enfin, on ne fera croire à personne qu'en morcelant les concessionnaires hydrauliques, on fera baisser les prix ! ...



S'agissant du nucléaire, pour lequel FO demande aussi l'abrogation des dispositions limitant la capacité nucléaire de la France et celle organisant la diminution de la part du nucléaire, le gouvernement fait aujourd'hui la « danseuse ».

Après avoir dit qu'il faudrait fermer la centrale de Fessenheim parce que c'était la plus vieille (version I de Hollande), il indique maintenant que c'est à EDF de décider quelle

centrale sacrifier sur l'autel des engagements électoraux avec les Verts (version II de Hollande).

Pour FO il est clair que rien ne justifie la fermeture d'une centrale, jugée apte au service et nous le ferons valoir dans tous les lieux où ce débat sera posé.

Pour la distribution, le risque est toujours que, sous couvert d'expérimentation et de rapprochement avec le local, on fragilise le service public national.

FO ne cessera de rappeler que ce service public national garantit la péréquation tarifaire et l'égalité des citoyens devant le service public. ■

